

Nombre de membres :

- En exercice : 25
- Présents : 20
- Votants : 25
- Procuration(s) : 5
- Absent(s) excusé(s) : 0
- Absent(s) : 0

DEL 2023_016

L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de février à 20h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Patricia ROUXEL, Maire, en séance ordinaire à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guillorit Mikaël, Hipeau Gaëlle, Largeau Vanessa, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : HIPEAU Gaëlle à Vanessa LARGEAU, DIDIER Emilien à Laurie ZAPATA, MAGNE Didier à Michel NOIZET, Fernando TEXIER à Olivier MARTINEZ, Roselyne DUMORTIER à Arlette LE BARS.

Date de convocation : Le 22 février 2023

Date d'affichage : Le 22 février 2023

Secrétaire de séance : Laurent AUDE

Fait à Aigondigné,
Le 28 février 2023

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération 2023_016 : URBANISME

Objet : CESSION DES PARCELLES 327 ZD 117 ET 118

Madame Le Maire expose qu'il s'agit de céder deux petites parcelles situées Allée des Acacias à Thorigné, conformément à un courrier de la commune de Thorigné envoyé aux futurs acquéreurs avant la fusion.

L'avis des domaines a été sollicité malgré la faible valeur des biens. Ils ont estimé à 1 euro symbolique le transfert de charges.

Il s'agit donc de céder la parcelle 117 à Mr et Mme Lopes habitant le 10 allée des acacias et la 118 à la parcelle 156 (changement de propriétaire en cours).

Vu l'avis des domaines du 25 janvier 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Décide de céder la parcelle 327 ZD 117 à Monsieur et Madame LOPES, 10 allée des acacias, 79370 Aigondigné à l'euro symbolique
- Décide de céder la parcelle 327 ZD 118 à l'acquéreur de la parcelle 327 ZD 156 à l'euro symbolique.
- Dit que les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur
- Transfert la propriété du bien de la commune de Thorigné à la commune d'Aigondigné compte tenu de la création de la commune nouvelle au 1er janvier 2019
- Autorise Madame Le Maire à signer tout acte y afférant

Le Maire,
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat